

OBJET : Budget Ville – Décision modificative n° 2 - Exercice 2025

Vu la délibération n° 2025-25 du 20 mars 2025 adoptant le budget primitif 2025 ;

Considérant qu'il y a lieu d'abonder la subvention d'équilibre à verser au CCAS ainsi que de procéder à des ajustements de crédits dans la section d'investissement ;

Il vous est proposé d'adopter la décision modificative n°2 au budget 2025 dont le document budgétaire est joint à la présente délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, , en décide ainsi.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Maire,
Conseiller Départemental

Alexis RAGACHE

NOTICE EXPLICATIVE N°117

OBJET : Budget Ville – Décision modificative n° 2 - Exercice 2025

La modification à apporter au budget concernant la section de fonctionnement consiste à augmenter la subvention d'équilibre à verser au CCAS (+62K€ au chapitre 65) : ce versement complémentaire vise à financer le budget annexe des résidences autonomie, voté initialement en octobre 2024 et dont les prévisions nécessitent d'être ajustées. Cet ajustement est à la hausse et financé par une baisse des crédits transférés à la section d'investissement (-62K€ au chapitre 023 en dépense) , ce qui, en miroir, aura un impact sur la section d'investissement (-62K€ au chapitre 021 en recette).

S'agissant de la section d'investissement, deux ajustements sont nécessaires :

- Des écritures comptables de patrimoine nécessitent l'inscription supplémentaire de 100K€ au chapitre 041 : ces écritures étant obligatoirement équilibrées en recettes et en dépenses, elles n'ont pas d'impact budgétaire ;
- Les recettes du Fonds de Compensation de la TVA sont plus élevées qu'estimées initialement (+181K€), à la faveur d'un taux de FCTVA finalement maintenu à 16,404% et d'un exercice 2023 au cours duquel les dépenses d'investissement ont connu un rythme soutenu. Le solde est inscrit au chapitre 21 (+119K€).

Résumé des mouvements par chapitre

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES	Montants	Observations	RECETTES	Montants	Observations
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	- 62 000 €	Versement complémentaire au budget du CCAS destiné aux résidences autonomie.			
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	- 62 000 €				
TOTAL DES DEPENSES	+ 0 €		TOTAL DES RECETTES	+ 0 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES	Montants	Observations	RECETTES	Montants	Observations
			Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement	-62 000€	
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales	+100 000 €		Chapitre 041 – Opérations patrimoniales	+100 000 €	
Chapitre 21- Immobilisations corporelles	+ 119 000 €		Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	+181 000 €	Réévaluation du FCTVA
TOTAL DES DEPENSES	+ 219 000 €		TOTAL DES RECETTES	+ 219 000 €	

TOTAL GENERAL DES DEPENSES	+219 000 €
---------------------------------------	-------------------

TOTAL GENERAL DES RECETTES	+219 000 €
---------------------------------------	-------------------